

Reçu le

28 FEV. 2024

Préfecture du Tarn

République française

Département du Tarn

## COMMUNE DU SEGUR

Séance du 15 février 2024

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 08/02/2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian HAMON*

Présents : 6

**Présents :** Christian HAMON, Jean-Pierre DEWIT, Martine BAPAUME, Henry Charles HODSON, Martin KONING, Cédric RODRIGUEZ

Votants: 6

Pour: 6

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Frederic GUIRAL, Vincent GAYRAL, Sindy CLERGUE, Fanny MARTEAU, Audrey ENK

**Secrétaire de séance:** Martine BAPAUME

### Objet: Demande DETR pour travaux de sécurisation et aménagement de l'entrée ouest du village - DE\_2024\_003

M. le maire rappelle que depuis des années il est alerté par des habitants sur les problèmes de sécurité liés à des vitesses excessives à l'entrée ouest du village, route de Laguépie. Les riverains ne sont pas en sécurité pour sortir de leur domicile mais également lorsqu'ils marchent le long de la voie pour se rendre au centre du village. Depuis 2 ans la commune a installé un radar pédagogique sur cet axe en procédant à des relevés de vitesse qui ont confirmé l'allure excessive des véhicules. Etant donné cette problématique, M. le maire a contacté la "direction des routes" du département du Tarn afin d'obtenir des conseils d'aménagements de sécurité. Les préconisations ont été d'installer une "double écluse" pour diminuer la vitesse des véhicules entrants et sortants et d'autre part de créer une bande piétonne sur un côté de la route en busant le fossé afin de maintenir la largeur réglementaire de la chaussée. Au printemps 2023, afin de voir la faisabilité de l'aménagement envisagé, des doubles écluses provisoires ont été installées par les services du département. En même temps une zone 30km/h a été établie sur l'ensemble du village. Quelques mois après la mise en place de cet équipement provisoire, la mairie a décidé de faire appel à un maître d'oeuvre pour concevoir et chiffrer le projet. Il est également envisagé d'aménager le carrefour entre la route de Laguépie et la rue de l'école afin de sécuriser ce carrefour et le cheminement piétonnier à cet endroit. L'estimation provisoire du coût global hors taxe de ces travaux est de 213 923,01 €, auxquels il faut ajouter 16 500 € de mission de maîtrise d'oeuvre et 1200 € pour la mission de levé topographique, soit un coût estimé total de

**231 623,01€ HT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire l'ensemble de ces travaux au budget et sollicite l'aide de l'Etat en demandant une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la réalisation de ces travaux consistant à **“la sécurisation et l'aménagement de l'entrée ouest du village”**.

Le coût estimé des ces travaux s'élève à :

**231 623,01 € HT**

Le plan de financement prévu est :

Etat (DETR)	: 92 649,20 € (soit 40 %)
Département du Tarn	: 92 649,20 € (soit 40 %)
Autofinancement	: 46 324,61 € (soit 20 %)

Le Conseil Municipal approuve ce plan de financement et demande à M. le Maire de déposer ce dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.

Certifié conforme

Le Maire

La secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_